

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 26 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 20/06/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

N° Délibération : 23-06-2024

Présents: Mme Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Chrystèle CATEL représentée par Michel VAN DE VELDE, Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE.

Mme Claire DACHICOURT non représentée ; M. Marino PEGORARO non représenté.

Absent : M. Hervé PROYART.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie COUZEREAU est nommée secrétaire de séance.

DEL N° 23-06-2024 Règlement du local associatif :

M. RETOURNÉ présente aux membres du Conseil un règlement intérieur pour le local associatif qui a été élaboré par différentes associations. Ce règlement a été fait pour que ce local reste propre est rangé. Ce règlement est soumis à l'approbation du Conseil municipal. M. LE Maire signale qu'il a été demandé un remboursement de bouteille de gaz en mairie suite à une rupture lors d'une manifestation. Il informe qu'il est impossible de rembourser un tiers de cette façon. Cet achat est soumis à bon de commande signé et ne peut pas être utilisé dans tous les magasins fournissant du gaz. M. RETOURNÉ signale qu'avant cette manifestation, les bouteilles avaient été contrôlées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 10 voix pour,

(Mmes O. COUZEREAU, C. CATEL représentée par M. VAN DE VELDE ; MM. F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté par G. LEFEVRE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) **accepte** ce règlement. Il sera révisé au 1^{er} janvier 2025.

La secrétaire de séance
Ophélie COUZEREAU



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 04 juillet 2024.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 juillet 2024.